

Rapport annuel au 30 Septembre 2024

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion	
Politique d'investissement	4
Certification	21
Comptes annuels	
Bilan actif	26
Bilan passif	
Compte de résultat	
Comptes annuels - Annexe	
Stratégie d'investissement	30
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	31
Règles et méthodes comptables	32
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	36
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice	37
Ventilation de l'actif net par nature de parts	38
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	39
Exposition sur le marché des obligations convertibles	40
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	41
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle	42
Exposition directe sur le marché des devises	43
Exposition directe aux marchés de crédit	44
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	45
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	46
Créances et dettes : ventilation par nature	47
Frais de gestion, autres frais et charges	48
Engagements reçus et donnés	49
Autres informations	50
Détermination et ventilation des sommes distribuables	51
Inventaire	53
Inventaire des opérations à terme de devises	57

nventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	58
nventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part	60
Synthèse de l'inventaire	61
Annexe	62

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Sur la période, la tendance haussière des actions mondiales a été alimentée par les bons résultats des entreprises américaines et l'engouement pour les valeurs susceptibles de profiter de l'essor de l'intelligence artificielle (I.A). L'indice MSCI AC World (en dollars) a gagné 29,7 %. La volatilité autour de cette tendance s'explique par les nombreux ajustements des anticipations sur la politique monétaire de la Fed au fil des mois et par deux épisodes très spécifiques qui ont animé les marchés pendant l'été 2024. En juin, la montée des incertitudes politiques après l'annonce inattendue de la dissolution de l'Assemblée nationale en France a pesé sur les actions de la zone euro sans conséquences sur les autres places boursières. Une deuxième alerte sérieuse est survenue début août dans un contexte de liquidité réduit et de ventes forcées du fait du débouclement des opérations de carry trade en yens après la remontée inattendue du taux directeur de la Banque du Japon le 31 juillet. Le rebond qui a suivi cet épisode brutal s'est affirmé lorsque les investisseurs ont été rassurés sur la résistance de l'économie américaine, l'évolution de l'inflation et la perspective de baisses des taux. La situation conjoncturelle en Chine a été l'autre élément crucial de l'année écoulée sur les actions. Alors que les précédentes annonces étaient restées timides et n'avaient pas suscité d'enthousiasme, les investisseurs ont paru convaincus de la volonté des autorités d'atteindre l'objectif de croissance du PIB cette année. Les baisses importantes de plusieurs taux directeurs, un soutien direct aux consommateurs, des mesures pour le secteur immobilier ont entraîné un rebond des actions chinoises en septembre.

Sur l'année, MSCI EMU a progressé de 20.31 %, tiré par les financières, l'industrie, et le secteur technologie.

Sur la période, le portefeuille BNP Paribas Rendactis ISR affiche une performance brute de +19.89% contre +20.31 % pour l'indice MSCI EMU NR.

Notre allocation sectorielle (-86 bps) est en retrait en raison principalement d'une moindre exposition aux secteurs Finance et Industrie et d'une légère surpondération sur le secteur de l'Energie. Nous profitons en revanche de notre surpondération sur le secteur immobilier qui profite de la baisse des taux d'intérêts et d'une moindre exposition au secteur de la consommation discrétionnaire.

La sélection de titres s'est avérée performante dans l'ensemble (+ 82bps). Dans le secteur Industrie Schneider Electric enregistre une performance solide (+52.9%) soutenue les tendances porteuses liées à l'électrification de l'économie. Dans le secteur financiers Les banques Italiennes Intesa (+73.1%) et Unicredit (+82.3%) signent les plus fortes hausses. Enfin dans le secteur de la Technologie, l'éditeur de logiciels SAP a progressé de +68% soutenue par de bons résultats.

Certains dossiers ont néanmoins dégradé la performance du fonds. Dans un contexte difficile pour l'industrie automobile, le constructeur Stellantis (-27.6%) signe la plus forte baisse particulièrement impactée par des difficultés rencontrées sur le marché américain. Dans le secteur de l'agroalimentaire Nestlé (-10.3%) a enregistré des performances décevantes sur la période. Dans le secteur Technologie, STMicroelectronics (-34.3%) est également en forte baisse. La reprise attendue de la demande pour les semi-conducteurs a été décalée dans le temps.

Activité:

Nous avons réduit notre exposition au secteur de la santé (allégement Astrazeneca et Essilor) et à celui de l'Energie (Total) et allégé nos positions sur Michelin, et LVMH dans le secteur de la consommation discrétionnaire. Nous avons renforcé nos positions dans le secteur Finance en renforçant notamment notre exposition sur les valeurs bancaires (Banco Santander, FinecoBank et KBC). Nous avons par ailleurs renforcé notre exposition au segment des Utilities présente sur les activités de réseau comme United Utilities et Eon.

Performance

La performance annuelle s'élève à 19.65%. La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

* * *

Paragraphe ABERDEEN

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

Changements affectant le fonds

01/03/2024 : changement de dénomination de la SDG BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France qui devient BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe.

01/12/2023 : mise à jour des Informations relatives aux investisseurs américains ; ajout de la rubrique intitulée « Politique applicable en matière d'action de groupe (Class action) ».

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	682 060,66
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE	Achat	639 239,79
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	472 163,10
FR0000125338	CAPGEMINI SE	Achat	471 993,26
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	424 536,06

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	1 144 983,36
NL0011821202	ING GROEP NV	Vente	630 921,18
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	607 842,91
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	566 605,42
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	543 860,43

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la

Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP PARIBAS RENDACTIS ISR Identifiant d'entité juridique : 96950081SRZZ4HTHU666

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES+

Ce produit financier avait-il un objection oui	ctif d'Investissement durable? Non
Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif environnemental :% dans des activités	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 75.0% d'investissements durables
économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	ayant un objectif social
Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif social :%	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant dans des émetteurs justifiant de pratiques environnementales et sociales supérieures ou en voie d'amélioration, tout en mettant en oeuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leurs secteurs d'activité.

Le produit financier vise à améliorer son profil ESG par rapport à son univers d'investissement.

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : 100%
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG: 100%
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible : 65.7 vs 65.5 (MSCI EMU (EUR) NR)
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR: 75.0%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après	64.8 vs 64.6	65.7 vs 65.5	Conforme à l'engagement du produit financier

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible		
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des «investissements durables» tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	75.0%	Conforme à l'engagement du produit financier

^{*} Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

- Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
- Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
- Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
- Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

^{**} Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux auestions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la

Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e. le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

- 1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
- 2. Empreinte carbone
- 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
- 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
- 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
- 8. Rejets dans l'eau
- 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
- Mixité au sein des organes de gouvernance
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

- Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone Sociaux
- 4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
- 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

- 15. Intensité de GES
- 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-B0ED-84FC06E090BE



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01.10.2023 au 30.09.2024

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	6.34%	Pays-Bas
LVMH	Biens de cons. durables et	4.86%	France
SAP	Technologie de l'information	4.33%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	4.09%	France
SIEMENS N AG N	Industrie	3.30%	Allemagne
AIRBUS	Industrie	2.93%	Pays-Bas
DEUTSCHE TELEKOM N AG N	Services de communication	2.87%	Allemagne
ALLIANZ	Finance	2.84%	Allemagne
TOTALENERGIES	Energie	2.83%	France
AXA SA	Finance	2.78%	France
LOREAL SA	Consommation courante	2.65%	France
SANOFI SA	Santé	2.44%	France
L AIR LIQUIDE SA	Matériaux de base	2.34%	France
IBERDROLA SA	Services publics	2.24%	Espagne
BANCO SANTANDER SA	Finance	2.04%	Espagne

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle. Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

- * Toutes différences de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résultent d'une différence d'arrondi.
- **Toutes differences avec les portefeuilles des états financiers résultent de l'utilisation de bases de données différentes.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

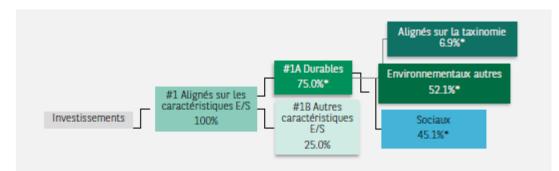


Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : 100 %

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de 75.0% de l'actif net

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : "Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
- *Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Finance	18.0%
Industrie	14.7%
Technologie de l'information	14.1%
Biens de cons. durables et services	13.7%
Consommation courante	7.7%
Santé	7.0%
Matériaux de base	6.1%
Services publics	5.9%
Services de communication	5.9%
Energie	4.1%
Pétrole et gaz intégrés	4.1%

Source : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle. Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de

gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

	Oui:		
•	Non:	Gaz fossile	Energie nucléaire

Les données couvrant la proportion d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la Taxonomie de l'UE sur lesquelles repose le rapport étaient uniquement disponibles à partir du dernier trimestre de l'exercice comptable.

Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

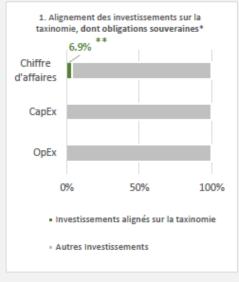
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

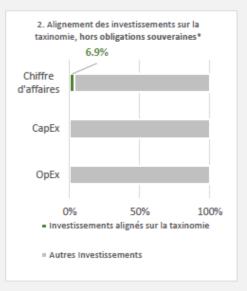
- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





- * Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines
 - ** Alignement taxinomie réelle

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires
2022*	6.4%
2023**	6.9%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable ** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion relatives à ces informations.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de 52.1%.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent 45.1% du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements ou
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et

en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (https://www.bnpparibas-am.com/sustainabilitydocuments/)

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible.
- Le produit financier doit investir au moins 50% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?
Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2023, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») anciennement dénommée BNPP AM France jusqu'au 29.02.2024 (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1,332	164,459	51,763

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	184	40,710
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	164	35,724

Autres informations:

Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :

¹ NB: les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2023. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

 $^{^{\}rm 2}$ Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

^{- 6} collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 958k EUR et 305k EUR;

^{- 288} collaborateurs de la succursale belge, dont 7 ont le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 26 816k EUR et 4 369k EUR;

^{- 25} collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 5 556k EUR et 1 890k EUR.

^{- 54} collaborateurs de la succursale italienne, dont 3 ont le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 6 421k EUR et 1 802k EUR.

^{- 73} collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 9 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 10 647k EUR et 2 557k EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

	Nombre de fonds (31.12.2023)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2023
OPCVM	192	94
Fonds d'Investissement Alternatifs	299	50

- En 2023, 4,2 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2023.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2022, a été réalisé entre Juillet et Septembre 2023. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Globalement Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2023, signalant que le cadre entourant les politiques de rémunération pour les sociétés de gestion délégataires externes n'assurait pas un alignement suffisant avec les exigences réglementaires et nécessitait d'être plus documenté.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

En date du 01 mars 2024, la société BNP Paribas Asset Management France sera renommée BNP Paribas Asset Management Europe.

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : BNP Paribas Asset Management Europe

1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024



Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone: +33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

BNP PARIBAS RENDACTIS ISR

Fonds Commun de Placement Société de Gestion : BNP Paribas Asset Management Europe 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024		

Aux porteurs de parts du FCP BNP PARIBAS RENDACTIS ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BNP PARIBAS RENDACTIS ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 10 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

Bilan actif

	Exercice 30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	49,685,491.61
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	49,685,491.61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	662,421.67
OPCVM	662,421.67
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	
Prêts (I)	
Autres actifs éligibles (J)	
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	50,347,913.28
Créances et comptes d'ajustement actifs	1,478,783.48
Comptes financiers	33,987.73
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	1,512,771.21
TOTAL ACTIF I+II	51,860,684.49

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif

	Exercice 30/09/2024
Capitaux propres :	-
Capital	41,964,662.73
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	8,248,121.85
Capitaux propres I:	50,212,784.58
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	50,212,784.58
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1,647,899.91
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	1,647,899.91
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	51,860,684.49

Compte de résultat

	Exercice 30/09/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	1,714,096.61
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	1,389.89
Sous-total Produits sur opérations financières	1,715,486.50
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	-
Total Revenus financiers nets (A)	1,715,486.50
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-115,929.26
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-115,929.26
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	1,599,557.24

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-289,320.47
Sous-total Revenus nets I = C + D	1,310,236.77
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	6,005,181.40
Frais de transactions externes et frais de cession	-249,594.75
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	5,755,586.65
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-946,552.08
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	4,809,034.57
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2,804,126.58
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	2,804,126.58
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-675,276.07
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	2,128,850.51
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	8,248,121.85

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif d'offrir, sur un horizon d'investissement supérieur à cinq ans, une performance nette de frais liée aux marchés d'actions, en investissant dans une sélection d'actions de sociétés cotées sur un ou plusieurs marchés d'actions principalement de pays de la zone euro, dont la caractéristique dominante est une croissance régulière de leur dividende, et intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable. Le portefeuille du FCP est géré de manière active et discrétionnaire. Il est constitué sans référence à un indice. Le FCP est géré selon une approche d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	1,670.82	2,114.94	1,799.60	2,183.63	2,612.79
Actif net (en k EUR)	130,872.48	127,645.11	93,993.55	55,671.85	50,212.78
Nombre de titres					
Parts D	78,328	60,354	52,230	25,495	19,218

Date de mise en paiement	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Distribution unitaire sur plus et moins- values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	68.17
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes Parts D	1.53	150.40	8.00	212.18	250.23
Capitalisation unitaire sur revenus Parts D	-	144.98	62.09	61.04	-

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription
FR0010102095	Résultat net : capitalisation et/ou de distribution Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs. FCP destiné aux investisseurs institutionnels, entreprises industrielles et commerciales et particuliers avertis.	-Souscription initiale : 5000 € -Souscriptions ultérieures : 1.000 €

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF: à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions et de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCP à l'origine de ces souscriptions ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCP (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCP).

La valeur liquidative du FCP est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCP de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCP les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCP.

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts du FCP, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing).

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

FRAIS FACTURES AU FCP	A	SSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE ET FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES A LA SOCIETE DE GESTION	Actif ne	et, OPC inclus.	2,39 % TTC maximum
Commissions de mouvement	Actions	Montant brut en contre-valeur Euro	0.359% maximum
Prestataire percevant des	Options	Prime	Options françaises : 1% maximum
commissions de mouvement : Société de gestion	Options	Par option	Options étrangères : 10 euros
	Contrats à Terme	Par contrat	10 euros
COMMISSION DE SURPERFORMANCE		-	Néant

		r۵			

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation et/ou distribution

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

01/12/2023 : mise à jour du prospectus : Introduction de deux mécanismes de liquidité : un mécanisme de valeur liquidative ajustée, ou swing pricing, et un mécanisme de plafonnement des rachats, ou gates

^{1°} Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

^{2°} Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	55,671,853.39
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	15,479,774.72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-31,098,114.02
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1,599,557.24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5,755,586.65
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2,804,126.60
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	50,212,784.58

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 30/09/2024
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	6,676
Nombre de titres rachetés	12,953
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la	Libellé de la	Affectation des sommes distribuables	Devise de la	Actif net de	Nombre de	Valeur
part	part		part	la part	parts	liquidative
FR0010102095	CLASSIQUE	Distribution	EUR	50,212,784.58	19,218	2,612.79

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
	+/-	FR	DE	NL	IT	GB
Actif						
Actions et valeurs assimilées	49,685.49	15,113.60	13,286.43	6,375.70	5,126.10	2,975.65
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	49,685.49					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL						

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	33.99	-	-	-	33.99
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	33.99

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	33.99	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	33.99	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	GBP	CHF	SEK	USD	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	3,104.50	1,096.95	261.43	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	149.77	-	261.94	-	-
Comptes financiers	3.26	3.38	-	6.96	0.30
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-153.03	-	-261.94	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	3,104.50	1,100.32	261.43	6.96	0.30

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions		-	-
Obligations et valeurs assimilées		-	-
Titres de créances		-	-
Opérations temporaires sur titres		-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers		-	-
Opérations temporaires sur titres		-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits		-	-
Solde net	-	-	-

Les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 30/09/2024
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	1,464,760.98
Coupons à recevoir	14,022.50
TOTAL DES CREANCES	1,478,783.48
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	
Déposit autres devises Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	8,638.28
Autres créditeurs divers	1,639,261.63
Provision pour risque des liquidités de marché	

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	115,929.26	0.20
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

^(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice
- Tutios origingorito (pur riaturo do produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 30/09/2024
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	643,505.25
Titres de taux	-
OPC	662,421.67
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

^(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	1,310,236.77
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,310,236.77
Affectation	
Distribution	1,310,091.06
Report à nouveau du revenu de l'exercice	145.71
Capitalisation	-
Total	1,310,236.77
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	19,218
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	68.17
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	4,809,034.57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	4,809,034.57
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	4,809,034.57
Total	4,809,034.57
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				49,685,491.61	98.95
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				49,685,491.61	98.95
ADIDAS AG	3,788.00	237.90	EUR	901,165.25	1.79
Textiles et habillement					
AIRBUS SE	10,285.00	131.22	EUR	1,349,597.70	2.69
Aéronautique					
AIR LIQUIDE SA	5,746.00	173.26	EUR	995,551.96	1.98
Produits Chimique					
ALLIANZ SE-REG	5,755.00	295.00	EUR	1,697,725.00	3.38
Assurances					
ASM INTERNATIONAL NV	690.00	589.40	EUR	406,686.00	0.81
Electrique - Electronique					
ASML HOLDING NV	3,819.00	745.60	EUR	2,847,446.40	5.67
Electrique - Electronique					
ASR NEDERLAND NV	11,889.00	44.00	EUR	523,116.00	1.04
Assurances					
ATLAS COPCO AB-A SHS	15,055.00	196.45	SEK	261,429.75	0.52
Machines et Véhicules					
AXA SA	24,978.00	34.53	EUR	862,490.34	1.72
Assurances					
BANCO SANTANDER SA	216,031.00	4.60	EUR	993,850.62	1.98
Banques et assurances					
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	3,188.00	79.18	EUR	252,425.84	0.50
Machines et Véhicules					
BNP PARIBAS	10,455.00	61.55	EUR	643,505.25	1.28
Banques et assurances					
CAPGEMINI SE	2,055.00	193.95	EUR	398,567.25	0.79
Bureau					
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	1,779.00	133.80	CHF	252,833.61	0.50
Distribution - Commerce					
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	3,001.00	81.72	EUR	245,241.72	0.49
Construction et matériaux de construction					
COMPASS GROUP PLC	10,974.00	23.94	GBP	315,747.32	0.63
Biens de consommation					
CRH PLC	8,357.00	68.18	GBP	684,790.89	1.36
Construction et matériaux de construction					
DANONE	13,946.00	65.34	EUR	911,231.64	1.81
Biens de consommation					
DEUTSCHE BOERSE AG	4,110.00	210.70	EUR	865,977.00	1.72
Autres organismes de credit					
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	55,420.00	26.39	EUR	1,462,533.80	2.91
Télécommunication					

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2024

nents d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
DHL GROUP	15,921.00	40.03	EUR	637,317.63	1.27
Transports et matériel de transport					
DSM-FIRMENICH AG	4,098.00	123.65	EUR	506,717.70	1.01
Produits Chimique					
E.ON SE	18,810.00	13.36	EUR	251,207.55	0.50
Distribution Energie					
ENEL SPA	114,874.00	7.17	EUR	824,220.95	1.64
Distribution Energie					
ENI SPA	46,591.00	13.68	EUR	637,458.06	1.27
Distribution Energie					
FINECOBANK SPA	33,543.00	15.38	EUR	515,723.63	1.03
Banques et assurances					
GENERALI	15,360.00	25.95	EUR	398,592.00	0.79
Assurances					
HEINEKEN NV	8,934.00	79.64	EUR	711,503.76	1.42
Biens de consommation					
BERDROLA SA	76,534.00	13.89	EUR	1,063,057.26	2.12
Distribution Energie					
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	15,198.00	53.14	EUR	807,621.72	1.61
Distribution - Commerce					
INFINEON TECHNOLOGIES AG	17,385.00	31.46	EUR	546,932.10	1.09
Electrique - Electronique					
NFORMA PLC	35,830.00	8.20	GBP	353,197.12	0.70
Audiovisuel					
ING GROEP NV	23,468.00	16.27	EUR	381,918.23	0.76
Banques et assurances					
INTESA SANPAOLO	315,382.00	3.84	EUR	1,210,278.43	2.41
Banques et assurances					
KBC GROUP NV	9,660.00	71.42	EUR	689,917.20	1.37
Banques et assurances					
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	14,769.00	31.03	EUR	458,282.07	0.91
Biens de consommation					
KONINKLIJKE KPN NV	216,752.00	3.67	EUR	795,263.09	1.58
Télécommunication					
LOREAL	1,976.00	402.05	EUR	794,450.80	1.58
Produits pharmaceutiques					
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	2,938.00	688.50	EUR	2,022,813.00	4.03
Textiles et habillement					
MERCK KGAA	4,144.00	158.00	EUR	654,752.00	1.30
Produits pharmaceutiques					
MICHELIN (CGDE)	19,910.00	36.46	EUR	725,918.60	1.45
Machines et Véhicules					

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2024

nents d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
MUENCHENER RUECKVER AG-REG Assurances	627.00	494.30	EUR	309,926.10	0.62
NATIONAL GRID PLC Distribution Energie	21,535.00	10.30	GBP	266,583.14	0.53
NOVARTIS AG-REG Produits pharmaceutiques	3,651.00	97.15	CHF	376,753.57	0.75
PRYSMIAN SPA Valeurs industrielles diverses	8,680.00	65.20	EUR	565,936.00	1.13
PUBLICIS GROUPE Publicité - Communication	5,243.00	98.20	EUR	514,862.60	1.03
RELX PLC Services divers	6,973.00	35.09	GBP	294,071.95	0.59
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN Produits pharmaceutiques	1,626.00	270.60	CHF	467,359.50	0.93
SANOFI Produits pharmaceutiques	15,916.00	102.90	EUR	1,637,756.40	3.26
SAP SE Ordinateurs logiciels	12,430.00	204.40	EUR	2,540,692.00	5.06
SCHNEIDER ELECTRIC SE Electrique - Electronique	9,380.00	236.20	EUR	2,215,556.00	4.41
SIEMENS AG-REG Valeurs industrielles diverses	9,613.00	181.34	EUR	1,743,221.42	3.47
SIEMENS HEALTHINEERS AG Produits pharmaceutiques	10,749.00	53.86	EUR	578,941.14	1.15
SPIE SA - W/I Construction et matériaux de construction	11,423.00	34.30	EUR	391,808.90	0.78
STELLANTIS NV Machines et Véhicules	20,278.00	12.40	EUR	251,487.76	0.50
STMICROELECTRONICS NV Electrique - Electronique	14,826.00	26.65	EUR	395,112.90	0.79
TAYLOR WIMPEY PLC Construction et matériaux de construction	392,451.00	1.64	GBP	774,949.81	1.54
TOTALENERGIES SE Distribution Energie	15,181.00	58.50	EUR	888,088.50	1.77
UNICREDIT SPA Banques et assurances	24,740.00	39.37	EUR	973,890.10	1.94
UNILEVER PLC Produits pharmaceutiques	9,549.00	58.22	EUR	555,942.78	1.11
UNITED UTILITIES GROUP PLC Distribution Energie	33,040.00	10.46	GBP	415,159.19	0.83
VEOLIA ENVIRONNEMENT Distribution Energie	17,485.00	29.52	EUR	516,157.20	1.03

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VONOVIA SE	25,775.00	32.73	EUR	843,615.75	1.68
Immobilier et logement					
WAREHOUSES DE PAUW SCA	12,889.00	23.94	EUR	308,562.66	0.61
Immobilier et logement					
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				662,421.67	1.32
OPCVM				662,421.67	1.32
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	27.3	24,264.53	EUR	662,421.67	1.32
Créances				1,478,783.48	2.95
Dettes				-1,647,899.91	-3.28
Autres comptes financiers				33,987.73	0.07
TOTAL ACTIF NET			EUR	50,212,784.58	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actue	Valeur actuelle présentée _. au bilan		Montant de l'exposition (*)			
				à recevoir (+)	Devises à livrer (-		
Type d'opération	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant	
Change à terme							
Total				-		-	

^{*} Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme - action

		Valeur actuelle pré	Montant de	
Libellé de l'instrument	Quantité	Actif	Passif	l'Exposition +/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Valeur actuelle présentée au bilan				Montant de
Libellé de l'instrument	Quantité	Actif	Passif	l'Exposition +/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

		Valeur actuelle	Montant de	
Libellé de l'instrument	Quantité	Actif	Passif	l'Exposition +/-
Futures				
Sous total				-
Options				
Sous total				-
Swaps				
Sous total				-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme - de change

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de
Libellé de l'instrument	Quantité	Actif	Passif	l'Exposition +/-
Sous total		-	-	
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

		Valeur actuelle pr	ésentée au bilan	Montant de
Libellé de l'instrument	Quantité	Actif	Passif	l'Exposition +/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

		Valeur actuelle p	résentée au bilan	Montant de
Libellé de l'instrument	Quantité	Actif	Passif	l'Exposition +/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

		Valeur actuelle pr	ésentée au bilan	Montant de
Libellé de l'instrument	Quantité	Actif	Passif	l'Exposition +/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	50,347,913.28
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1,512,771.21
Autres passifs (-)	1,647,899.91
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	50,212,784.58

ANNEXE
Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.



Rapport annuel au 29 Septembre 2023

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Bilan actif

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	55,616,794.69	93,910,412.74
Actions et valeurs assimilées	54,797,561.08	91,032,049.00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	54,797,561.08	91,032,049.00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	819,233.61	2,878,363.74
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	819,233.61	2,878,363.74
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	895,731.96	65,046.95
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	895,731.96	65,046.95
Comptes financiers	60,685.61	34,327.52
Liquidités	60,685.61	34,327.52
TOTAL DE L'ACTIF	56,573,212.26	94,009,787.21

Bilan passif

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	48,705,820.83	90,331,940.39
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5,409,675.91	418,166.93
Résultat de l'exercice (a,b)	1,556,356.65	3,243,439.84
Total capitaux propres		
(= Montant représentatif de l'actif net)	55,671,853.39	93,993,547.16
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme		-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	901,358.87	16,240.05
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	901,358.87	16,240.05
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	56,573,212.26	94,009,787.21

⁽a) Y compris comptes de régularisations.

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	2,203,034.95	3,884,620.78
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,705.02	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	381.72	78.11
TOTAL I	2,205,121.69	3,884,698.89
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-485.99	-172.55
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-485.99	-172.55
Résultat sur opérations financières (I + II)	2,204,635.70	3,884,526.34
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-143,585.31	-240,917.81
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	2,061,050.39	3,643,608.53
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-504,693.74	-400,168.69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	_	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	1,556,356.65	3,243,439.84

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

2.39% TTC maximum

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, OPC inclus. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais Frais de recherche Néant Commission de surperformance Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

A CC - 4 - 4 !				1: - 4 -
Affectation	n aes	resultats	rea	IISES

Capitalisation et/ou distribution

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Actif net en début d'exercice	93,993,547.16	127,645,113.24
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	-	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-53,129,836.31	-15,814,568.76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11,637,758.29	7,895,800.13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4,535,236.72	-6,773,579.22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-315,747.74	-548,911.08
Différences de change	191,403.43	16,343.06
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	5,768,914.89	-22,070,258.74
Différence d'estimation exercice N	8,806,476.38	3,037,561.49
Différence d'estimation exercice N-1	-3,037,561.49	-25,107,820.23
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2,061,050.39	3,643,608.53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	55,671,853.39	93,993,547.16

Complément d'information 1

	Exercice 29/09/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	1,584,716.32
Titres de taux	-
OPC	819,233.61
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

 $^{(\}sp{*})$ Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/09/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	26,735	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	143,585.31	0.20
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

^(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/09/2023
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	865,255.80
Coupons à recevoir	30,476.16
TOTAL DES CREANCES	895,731.96
Ventilation par nature des dettes Déposit euros	- -
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	8,952.92
Autres créditeurs divers	892,405.95
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	901,358.87

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/09/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de horsbilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées		-	-	-
Titres de créances		-	-	-
Opérations temporaires sur titres		-	-	-
Autres actifs: Loans		-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	60,685.61
Passif				
Opérations temporaires sur titres		-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	60,685.61	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	CHF	GBP	NOK	USD	DKK
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2,531,505.02	1,394,761.43	445,667.74	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	215,310.70	-	-	-
Comptes financiers	20,234.00	12,617.52	11.63	3,763.12	848.17
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	227,928.22	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	+	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,556,356.65	3,243,439.84
Total	1,556,356.65	3,243,439.84
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,556,356.65	3,243,439.84
Total	1,556,356.65	3,243,439.84
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5,409,675.91	418,166.93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	5,409,675.91	418,166.93
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5,409,675.91	418,166.93
Total	5,409,675.91	418,166.93
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	1,836.02	1,670.82	2,114.94	1,799.60	2,183.63
Actif net (en k EUR)	170,236.06	130,872.48	127,645.11	93,993.55	55,671.85
Nombre de titres					
Parts D	92,720	78,328	60,354	52,230	25,495

Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-		_	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-			-	
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-		-	-	_
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes (en EUR)					
Parts D	18.67	1.53	150.40	8.00	212.18
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-	,	144.98	62.09	61.04

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				54,797,561.08	98.43
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				54,797,561.08	98.43
ADIDAS AG	4,021.00	166.62	EUR	669,979.02	1.20
AENA SME SA	3,430.00	142.60	EUR	489,118.00	0.88
AIRBUS SE	12,263.00	126.98	EUR	1,557,155.77	2.80
AIR LIQUIDE SA	9,385.00	159.84	EUR	1,500,098.40	2.69
ALLIANZ SE-REG	7,524.00	225.70	EUR	1,698,166.80	3.05
AMADEUS IT GROUP SA	8,410.00	57.28	EUR	481,724.80	0.87
ARKEMA	5,504.00	93.56	EUR	514,954.24	0.92
ASM INTERNATIONAL NV	1,280.00	397.50	EUR	508,800.00	0.91
ASML HOLDING NV	4,464.00	559.10	EUR	2,495,822.40	4.48
ASSICURAZIONI GENERALI	23,578.00	19.36	EUR	456,587.97	0.82
ASTRAZENECA PLC	5,115.00	111.02	GBP	654,677.54	1.18
AXA SA	61,496.00	28.18	EUR	1,732,957.28	3.11
BANCO SANTANDER SA	78,971.00	3.62	EUR	285,756.56	0.51
BAYER AG-REG	5,532.00	45.45	EUR	251,429.40	0.45
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	4,179.00	96.38	EUR	402,772.02	0.72
BNP PARIBAS	26,224.00	60.43	EUR	1,584,716.32	2.85
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	7,652.00	112.00	CHF	884,852.61	1.59
CRH PLC	4,255.00	45.42	GBP	222,806.20	0.40
DANONE	9,303.00	52.26	EUR	486,174.78	0.87
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	82,334.00	19.87	EUR	1,635,811.91	2.94
DHL GROUP	7,235.00	38.53	EUR	278,800.73	0.50
DNB BANK ASA	23,288.00	215.60	NOK	445,667.74	0.80
DSM-FIRMENICH AG	3,491.00	80.13	EUR	279,733.83	0.50
ENEL SPA	223,530.00	5.82	EUR	1,300,944.60	2.34
ENI SPA	57,150.00	15.26	EUR	871,880.40	1.57
ESSILORLUXOTTICA	4,456.00	165.16	EUR	735,952.96	1.32
FORVIA	36,436.00	19.61	EUR	714,509.96	1.28
GECINA SA	6,637.00	96.75	EUR	642,129.75	1.15
HEINEKEN NV	6,883.00	83.46	EUR	574,455.18	1.03
IBERDROLA SA	93,817.00	10.60	EUR	993,991.12	1.79
INFINEON TECHNOLOGIES AG	22,791.00	31.36	EUR	714,611.81	1.28
INFORMA PLC	59,793.00	7.50	GBP	517,277.69	0.93
ING GROEP NV	54,066.00	12.55	EUR	678,528.30	1.22

Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libel	lé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
INTESA SANPAOLO		356,977.00	2.44	EUR	871,023.88	1.56
KBC GROUP NV		6,908.00	59.14	EUR	408,539.12	0.73
KONINKLIJKE AHOLD DE	LHAIZE N	12,318.00	28.52	EUR	351,309.36	0.63
KONINKLIJKE KPN NV		299,358.00	3.12	EUR	933,697.60	1.68
LOREAL		4,316.00	393.20	EUR	1,697,051.20	3.05
LVMH MOET HENNESSY	LOUIS VUI	4,285.00	716.40	EUR	3,069,774.00	5.51
MERCK KGAA		6,362.00	158.15	EUR	1,006,150.30	1.81
MICHELIN (CGDE)		30,007.00	29.07	EUR	872,303.49	1.57
MTU AERO ENGINES AG		2,012.00	171.75	EUR	345,561.00	0.62
NESTLE SA-REG		5,068.00	103.74	CHF	542,826.20	0.98
NOVARTIS AG-REG		6,811.00	93.87	CHF	660,109.00	1.19
PERNOD RICARD SA		2,580.00	157.85	EUR	407,253.00	0.73
SANOFI		15,000.00	101.48	EUR	1,522,200.00	2.73
SAP SE		16,621.00	122.82	EUR	2,041,391.22	3.67
SCHNEIDER ELECTRIC S	SE	12,297.00	156.98	EUR	1,930,383.06	3.47
SIEMENS AG-REG		11,486.00	135.66	EUR	1,558,190.76	2.80
SIEMENS HEALTHINEER	S AG	6,164.00	48.00	EUR	295,872.00	0.53
SPIE SA - W/I		20,356.00	27.52	EUR	560,197.12	1.01
STELLANTIS NV		48,846.00	18.20	EUR	889,094.89	1.60
STMICROELECTRONICS	NV	10,279.00	40.98	EUR	421,284.82	0.76
TECHNIP ENERGIES NV		21,061.00	23.57	EUR	496,407.77	0.89
TOTALENERGIES SE		38,553.00	62.31	EUR	2,402,237.43	4.31
UNICREDIT SPA		39,856.00	22.73	EUR	905,926.88	1.63
UPM-KYMMENE OYJ		26,678.00	32.47	EUR	866,234.66	1.56
VEOLIA ENVIRONNEMEN	IT	22,922.00	27.43	EUR	628,750.46	1.13
VINCI SA		8,336.00	105.02	EUR	875,446.72	1.57
VIVENDI SE		37,310.00	8.30	EUR	309,523.76	0.56
WAREHOUSES DE PAUV	V SCA	9,482.00	23.44	EUR	222,258.08	0.40
ZURICH INSURANCE GR	OUP AG	1,023.00	420.10	CHF	443,717.21	0.80
Titres d'OPC					819,233.61	1.47
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne					819,233.61	1.47
BNP PARIBAS MOIS ISR	PARTS IC 3 DECIMALE	35.158	23,301.49	EUR	819,233.61	1.47
Créances					895,731.96	1.61
Dettes					-901,358.87	-1.62
Dépôts					-	-

Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Autres comptes financiers				60,685.61	0.11
TOTAL ACTIF NET			EUR	55,671,853.39	100.00